

secrétaires trésoriers des différentes municipalités incendiées. Sur demande de M. Mousseau la paroisse de St. Valérien fut mise sur le même pied que celles de Bagot et bénéficiera des secours qui seront reçus. F. Dupont, écuyer, N. P., est le secrétaire trésorier du comité du secours, et toutes les offrandes en argent et nature devront lui être adressées. M. Vital Grand-Pré, maire de St. Liboire, est le président du comité.

M. Mousseau se rendra à Ottawa aujourd'hui même, et devra recevoir du gouvernement fédéral tout ce qu'il sera possible d'obtenir.

Poussé par le zèle extraordinaire qui le distingue, le Rév. M. Santenac, curé de St. Liboire, vient d'adresser un chaleureux appel à ses confrères en faveur des victimes, et voici en quels termes émus il les supplie de venir à leur secours :

"Ce désastreux incendie n'a pas épargné les cultivateurs de St. Liboire, et plus de trente familles de ma pauvre paroisse sont aujourd'hui complètement ruinées; leurs maisons, leur linge, leurs provisions, leurs granges, leurs animaux et leurs récoltes ont tour à tour été consumés en un instant. Dans ces tristes circonstances, Monsieur le Curé, nous plaçons toute notre confiance dans votre zèle et votre charité, sur le zèle et la charité de vos chers paroissiens.

"En nous aidant, vous accomplirez une œuvre de patriotisme, car abandonnés à eux-mêmes, ces pauvres gens, tous honnêtes cultivateurs, ne tarderaient pas à prendre le chemin de l'exil et aller demander à l'étranger le pain que les tristes circonstances leur ont ravi.

"Nous ne devons pas le souffrir; et connaissant vos sentiments à ce sujet, je sais d'avance que vous nous aiderez à relever leur courage et à conserver à ma paroisse et au pays ces bras robustes et ces cœurs vraiment catholiques; vous savez en effet qu'ils sont toujours à nos côtés lorsqu'il s'agit de travailler à la prospérité de l'Eglise et à la plus grande gloire de Dieu.

"Ils donnent alors avec bonhour, à l'appel de leurs prêtres, leurs économies et souvent une bonne partie de leur pain quotidien. Aujourd'hui leurs besoins sont immenses et ils tournent leurs regards vers vous.

"Leur confiance ne sera point trompée. Nous les aiderons, Monsieur le curé, à ne pas perdre de vue leur cher clocher du Canada et à rester sur ces terres qu'ils arrosent tous les jours de leurs sueurs et qu'ils défrichent au prix de mille sacrifices."

Nous espérons que cet appel sera entendu et que les secours arriveront promptement et abondamment, car qui donne aux pauvres et aux affligés prête à Dieu, et Dieu ne laisse pas sans récompense un verre d'eau donné en son nom à la plus humble de ses créatures.

Sa Grandeur Mgr de St. Hyacinthe a senti ses entrailles pastorales tressaillir d'émotions en entendant le récit des désastres qui venaient de fondre sur une partie de ses ouailles; son cœur s'émut, et dans son zèle ardent il fait un chaleureux appel à ses fidèles en faveur de cette partie de son troupeau qui est dans le malheur.

Voici la circulaire que Sa Grandeur adresse au clergé de son diocèse et qui devra remuer les fibres sensibles du cœur et faire déier les cordons des bourses :

(Circulaire au clergé du Diocèse.)

St. Hyacinthe, 12 septembre 1880.

Bien chers collaborateurs,

La main divine vient de soumettre le diocèse à une nouvelle et bien rude épreuve. Cinq de ses paroisses d'avenir, St. Liboire, St. Ephrem, St. Hélène, St. Théodore et St. Valérien ont été dévastées par le feu. Deux cents familles environ ont été atteintes par le fléau, et beaucoup de ces familles ont tout perdu : maisons, dépendances, ménages, animaux, moisson engrangée ou encore sur le champ. La perte totale peut sans exagération être évaluée à \$100,000. Et ce qui est plus déplorable, c'est que le feu continue ses ravages, et décuplera certainement l'étendue des désastres, si une pluie abondante ne vient bientôt arrêter l'élément destructeur dans sa marche.

Un double devoir s'impose à nous tous en cette occurrence si pénible : venir au plutôt au secours des pauvres victimes du feu, et solliciter du ciel une pluie bienfaisante qui arrête le fléau, et nous procure l'eau qui manque partout.

Pour l'acquit du premier devoir, il se fera des collectes dans toutes les paroisses du diocèse. Vous voudrez bien nommer dans chaque rang de vos paroisses des personnes charitables qui iront de maison en maison solliciter des aumônes en argent ou en effets, que vous adresserez à F. Dupont, écuyer, de St. Liboire, secrétaire trésorier du comité organisé pour la distribution des secours aux incendiés. Toutes les mesures seront prises pour que ce comité, dont font partie les Curés et deux notables des paroisses incendiées, opère la distribution d'une manière éclairée, équitable et efficace.

Vous le comprenez, il n'y a pas de temps à perdre. Veuillez faire diligence, afin que les premières et plus pressantes nécessités soient soulagées. Mettons-nous à la place de ces infortunés, et nous sentirons que nous devons les secourir promptement et abondamment, car beaucoup sont sans abri, sans vêtements, sans nourriture, et vis-à-vis de rien, pour entreprendre les pénibles et rudes saisons de l'automne et de l'hiver.

Nous nous acquitterons du second devoir en faisant des prières publiques pour apaiser la colère divine et demander de la pluie. A cette fin, lundi le 20 septembre courant, on chantera dans toutes les églises du Diocèse la messe votive *Pro remissione peccatorum*, avec la couleur violette et une seule oraison et sans *Gloria ni Credo*. Immédiatement avant cette messe, l'on fera, soit à l'intérieur ou en dehors de l'église, une procession pendant laquelle on chantera les Litanies des Saints, suivies des prières indiquées au Rituel, à l'article *De processione ad petendam pluvium*, page 282. Et afin que ces prières soient plus agréables à Dieu et touchent davantage son cœur, nous les accompagnerons du jeûne et de l'abstinence, de la fréquentation des sacrements et de la récitation dévote d'un chapelet en famille.

Croyez-moi bien affectueusement votre tout dévoué en Notre Seigneur.

† L. Z. EV. DE ST. HYACINTHE.